

Grille Tarifaire RTM et mesures particulières

GRILLES TARIFAIRES ET MESURES PARTICULIERES

Les Pass urbains XL (7 jours, 30 jours, annuel, permanent) donnent accès à l'ensemble des réseaux Transmétropole organisés par l'Autorité Organisatrice sur le territoire Marseille Provence (hors navettes maritimes Frioul If Express, navettes estivales de Cassis et liaisons interurbaines directes cadencées ou par autoroute). Les Pass urbains XL 24h et 72h donnent accès à l'ensemble des réseaux Transmétropole organisés par l'Autorité Organisatrice sur le territoire Marseille Provence (hors navettes maritimes RTM Vieux Port / Estaque, Vieux Port / Pointe Rouge, Pointe Rouge/les Goudes, navettes maritimes Frioul If Express, navettes estivales de Cassis et liaisons interurbaines directes cadencées ou par autoroute). Ces tarifs constituent les tarifs de référence pour les accords de tarification combinée avec les autres AOT. Les tarifs sont donnés TTC.

La TVA est appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

1 - TARIFS TTC : GAMME M et XL

TITRES DE TRANSPORT	€ TTC au 01/06/2017	€ TTC au 01/02/2018
TARIFS A LA VALIDATION		
Sur carte personnelle		
Tarif normal	<i>1.36</i>	<i>1.40</i>
Tarif - 20 %	<i>1.09</i>	<i>1.12</i>
Tarif - 50 %	<i>0.68</i>	<i>0.70</i>
TITRES		
Solo Secours	<i>2.00</i>	<i>2.00</i>
Solo	1.60 ou 1.70 au 1^{er} achat sur billet rechargeable	1.70 ou 1.80 au 1^{er} achat sur billet rechargeable
Solo Solidarité	<i>0.80</i>	<i>0.85</i>
Carte 2 voyages	3.20 ou 3.30 au 1^{er} achat sur billet rechargeable	3.40 ou 3.50 au 1^{er} achat sur billet rechargeable
Pass XL 24h	<i>5.20</i>	<i>5.20</i>
Pass XL 72h	<i>10.80</i>	<i>10.80</i>
Carte 10 voyages	13.60 ou 13.70 au 1^{er} achat sur billet rechargeable	14.00 ou 14.10 au 1^{er} achat sur billet rechargeable
Groupe 4 personnes	<i>4.90</i>	<i>4.90</i>
Ticket sans contact en rechargement lors du 1 ^{er} achat (pour Solo et carte plusieurs voyages)	0.10	0.10
Bon frais de dossier (les cartes Transpass sont valables 8 ans)	<i>7.50</i>	<i>7.50</i>
Recharge d'euros (5 niveaux)	<i>0.70€ ; 1€ ; 1.40€ ; 5€ ; 10€ ; 20€</i>	<i>0.70€ ; 1€ ; 1.40€ ; 5€ ; 10€ ; 20€</i>
PASS XL SUR CARTE PERSONNELLE		
Pass 7 jours	<i>13.70</i>	<i>14.50</i>
Pass 30 jours	<i>46.00</i>	<i>48.50</i>
Pass 30 jours Jeune	<i>36.70</i>	<i>36.70</i>
Pass 30 jours Solidarité (dont Boursiers)	<i>23.00</i>	<i>24,20</i>
Pass Annuel enfants	<i>178.00</i>	<i>178.00</i>

Familles Nombreuses (1)		
Pass Annuel Jeune Solidarité (3)	119.00	119.00
Pass Annuel jeune	220.00	220.00
Pass Annuel Solidarité	223.00	234.00
Pass Annuel pour Tous	446.00	468.00
Pass Permanent pour Tous	37.10/mois	39.00/mois
Pass Permanent Jeune	18.30/mois	18.30/mois
Pass Permanent enfants Familles Nombreuses (1)	14.70/mois	14.70/mois
Pass Permanent Jeune Solidarité (3)	9,90€/mois	9,90€/mois
Pass Permanent Solidarité	18.55/mois	19.50/mois

- (1) Les enfants issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants et justifiants du profil « jeune »
- (2) Dans le cadre de la vente à distance uniquement
- (3) Enfants de moins de 11 ans sans condition ou jeunes de moins de 26 ans CMUC ou sous plafond de ressources CMUC ou boursiers scolaires (collèges, lycées)

2- PASS XL Annuels RTM + VELO – Tarif au 01/02/2018

<i>Pass Annuel RTM + VELO</i>	<i>Grand public + conditions générales vélo</i>	<i>Tarif du Pass Annuel RTM en vigueur au moment de l'achat + 1 €(*) au moment de l'activation du service Vélo</i>
<i>Pass Annuel Jeunes RTM + VELO</i>	<i>Scolaires, étudiants, de moins de 26 ans (²) + conditions générales vélo</i>	<i>Tarif du Pass Annuel RTM en vigueur au moment de l'achat + 1 €(*) au moment de l'activation du service Vélo</i>
<i>Pass Annuel Jeune Solidarité RTM + VELO</i>	<i>enfants de moins de 11 ans sans condition ou jeunes de moins de 26 ans CMUC ou sous plafond de ressources CMUC ou boursiers scolaires (collèges, lycées) + conditions générales vélo</i>	<i>Tarif du Pass Annuel RTM en vigueur au moment de l'achat + 1 €(*) au moment de l'activation du service Vélo</i>
<i>Pass Annuel Enfant famille nombreuse</i>	<i>enfants familles nombreuses (1) + conditions générales vélo</i>	<i>Tarif du Pass Annuel RTM en vigueur au moment de l'achat + 1 €(*) au moment de l'activation du service Vélo</i>
<i>Pass Annuel Solidarité RTM + VELO</i>	<i>Sous plafond de ressource CMUC et chômeurs non indemnisés de - 26 ans + conditions générales vélo</i>	<i>Tarif du Pass Annuel RTM en vigueur au moment de l'achat + 1 €(*) au moment de l'activation du service Vélo</i>
<i>Pass Permanent RTM + VELO</i>	<i>Grand public + conditions générales vélo</i>	<i>Tarif du Pass Annuel RTM en vigueur au moment de l'achat + 1 €(*) une seule fois au moment de l'activation du service Vélo</i>
<i>Pass Permanent Jeunes RTM + VELO</i>	<i>Scolaires, étudiants de moins de 26ans ² + conditions générales vélo</i>	<i>Tarif du Pass Annuel RTM en vigueur au moment de l'achat + 1 € (*) une seule fois a moment de l'activation du service Vélo</i>

<i>Pass Permanent Jeune Solidarité RTM + VELO</i>	<i>enfants de moins de 11 ans sans condition ou jeunes de moins de 26 ans CMUC ou sous plafond de ressources CMUC ou boursiers (collèges, lycées) + conditions générales vélo</i>	<i>Tarif du Pass Annuel RTM en vigueur au moment de l'achat + 1 €(*) une seule fois au moment de l'activation du service Vélo</i>
<i>Pass Permanent Enfant Famille nombreuse</i>	<i>enfants familles nombreuses (1) + conditions générales vélo</i>	<i>Tarif du Pass Annuel RTM en vigueur au moment de l'achat + 1 €(*) une seule fois a moment de l'activation du service Vélo</i>
<i>Pass Permanent Solidarité RTM + VELO</i>	<i>Sous plafond de ressource CMUC et chômeurs non indemnisés de - 26 ans</i>	<i>Tarif du Pass Annuel RTM en vigueur au moment de l'achat + 1 €(*) une seule fois a moment de l'activation du service Vélo</i>

(*) Selon conditions du service VELO Decaux. Les 1 € constituent un crédit d'usage sur le compte vélo du titulaire

(1) Les enfants issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants et justifiants du profil « jeune »

(2) Stagiaires de la formation professionnelle, apprentis et jeunes du service civique (MP), de moins de 26 ans

3 - TARIFS GRANDS COMPTES – GAMME M ET XL

	TARIFS TTC Au 01/06/2017		TARIFS TTC Au 01/02/2018		Service Vélo
	Paiement en 1 fois	Paiement en 12 fois (avec 10€** de frais de dossiers mensualisés)	Paiement en 1 fois	Paiement en 12 fois (avec 10€** de frais de dossiers mensualisés)	
Pass Annuel Grands Comptes XL					Ces titres donnent accès au service Vélo Decaux pour 1 € de plus au moment de l'activation du service VELO (1€ constitue crédit d'usage)
Pass Pour tous	446.00 €	38.0 €	468.00 €	39.83 €	
Pass Pour tous au taux remisé de 6% (commande de 10 à 99 abonnements)	419.24 €	35.77 €	439.92 €	37.49 €	
Pass Pour tous au taux remisé de 12% (commande supérieure à 99 abonnements)	392.48 €	33.54 €	411.84 €	35.15 €	
Jeune : avoir moins de 26 ans et être scolaire/étudiant/stagiaire de la formation professionnelle/Apprentis/Jeunes du service civique territoire MP	220 €	19.16 €	220 €	19.16 €	
Jeune Solidarité : enfants de moins de 11 ans sans condition de ressource et jeunes de moins de 26 ans CMUC ou sous plafond de ressources CMUC ou boursiers scolaires (collèges, lycées)	119 €	10,75 €	119 €	10,75 €	
Famille Nombreuse (1)	178 €	15.66 €	178 €	15.66 €	
Solidarité : bénéficiaire de la CMUC/sous plafond de ressource CMUC et chômeurs non indemnisés de -26ans	223 €	19.42 €	234 €	20.33 €	

(1) Les enfants issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants et justifiants du profil « jeune »

Pass 30 jours XL	TARIFS TTC au 01/06/ 2017	TARIFS TTC Au 01/02/2018
Pour tous	46.00 €	48.50 €
Jeune	36.70 €	36.70 €
Solidarité	23.00 €	24.20 €

Titres occasionnels	TARIFS TTC au 01/06/2017		TARIFS TTC Au 01/02/2018	
Solo Collectivité - M	1.36 €	Par 50 : 68.0 €	1.40 €	Par 50 : 70.0 €
Solos collectivités réduit (avoir moins de 26 ans et être scolaire/étudiant/chômeur non indemnisés/stagiaire de la formation professionnelle/apprentis/jeunes du service civique) – M	1.09 €	Par 50 : 54.50 €	1.12 €	Par 50 : 56.00 €
Groupe 5 - M	5.60 €	Par 10 : 56.0€	5.60 €	Par 10 : 56.0€
Groupe 10 - M	8.70 €	Par 10 : 87.0€	8.70 €	Par 10 : 87.0€
Carte 10 voyages (au tarif en vigueur le jour d'achat) - M	13.60 €	Par 10 : 136.0€	14.00 €	Par 10 : 140.0€
Pass XL 24h	5.20 €	Par 10 : 52.0€	5.20 €	Par 10 : 52.0€
Pass XL 72h	10.80 €	Par 10 : 108.0 €	10.80 €	Par 10 : 108.0 €
Pass XL 7 jours	15.70 €	Par 10 : 157.0 €	15.70 €	Par 10 : 157.0 €
Frais de livraison **-commande à partir de 1010€ - frais de livraison offert	20.0 €	-	20.0 €	-

** Au 01/12/2016, le taux de TVA est de 20%

Les Forfaits « CONGRES » - Ces produits sont accessibles uniquement pour des commandes supérieures ou égales à 500 titres

Produits	TARIFS TTC Au 01/02/2018
Forfait 24h XL	3.60 €
Forfait 48h XL	6.45 €
Forfait 72h XL	7.60 €
Forfait 96h XL	10.0 €
Forfait 120h XL	12.50 €

**4 - TARIFS DU SERVICE DE TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE
REDUITE Au 1^{er} février 2018 (TTC)**

TARIFS TTC	VALIDITE
0.80 €	1 Déplacement Interne Zone Ouest ou Zone Est
1.90 €	1 Déplacement Interne Zone Centre
2.10 €	1 Déplacement franchissement de Zone
18.80 €	Abonnement mensuel pour les déplacements internes Zone Est ou Zone Ouest
48.50 €	Abonnement mensuel pour les déplacements toutes zones
<p><i>Gratuité pour les enfants jusqu'à 10 ans. Gratuité pour un accompagnant par usager ayant accès au service, sous réserve qu'un certificat médical délivré par un médecin agréé par la Métropole atteste la nécessité de sa présence</i></p> <p>Zone ouest : communes de Carry le Rouet, Sausset les Pins, Châteauneuf les Martigues, Ensues la Redonne, le Rove, Marignane, St Victoret, Gignac la Nerthe</p> <p>Zone centre : Marseille, Allauch, Septèmes-les-Vallons, Plan-de-Cuques</p> <p>Zone Est : Ceyreste, la Ciotat, Gémenos, Roquefort la Bedoule, Cassis, Carnoux</p>	

5 - Tarifs TTC des parkings RTM au 1^{er} février 2018

Réservés aux titulaires de cartes Transpass.

TVA appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

A titre d'information, au 01/12/15 le taux de TVA est de 20.0%

TITRES DE TRANSPORT	Sur l'ensemble des parkings relais TARIFICATION EN CORRESPONDANCE TC <i>(tarifs TTC)</i>	Sur l'ensemble des parkings relais TARIFICATION SANS CORRESPONDANCE <i>(tarifs TTC)</i>
PASS XL (permanents, annuels, 30J, 7J, combinés) et Cartes libre circulation, <u>sur carte personnelle nominative</u>	GRATUITE	10 min pour ressortir. Au-delà forfait de 15euros jusqu'à 24h (**)
Recharge d'euros (PMT) <u>sur carte personnelle nominative</u>	10 minutes pour ressortir Lundi au samedi/dimanche (*) - Jusqu'à 3h de stationnement = 0.30 euro le quart d'heure - De 3h à 12h de stationnement = 0.10 euro le quart d'heure - De 12h à 24h (**) de stationnement = 0.30 euro par heure	
Autres titres de transports	ACCES AU PARKING IMPOSSIBLE	

(*) En fonction des jours de fonctionnement des parkings relais

(**) Il est interdit de stationner plus de 24h dans les parkings relais.

6 - Conditions d'application des tarifs réduits sur le réseau RTM :

	TARIFS TTC	CONDITIONS
Enfants de moins de 6 ans Révolus	Gratuité sur l'ensemble du réseau sans validation	Etre accompagné d'un parent et ne pas être en groupe (centres aérés...)
Scolaires ; étudiants ; stagiaires de la formation professionnelle ; apprentis ; jeunes du service civiques, entre 6 et 25 ans inclus	Réduction de 20 % sur consommation de la réserve d'argent à 1,12€ au lieu de 1,40€ ; Pass 30J à 36,70 € Pass annuel à 220 €, Pass permanent à 18.30€/mois	
Jeune Solidarité : enfant de moins de 11 ans sans condition ou jeunes de moins de 26 ans CMUC ou sous plafond CMUC ou boursiers (collèges, lycées)	Réduction de 50% sur la consommation de la réserve d'argent à 0,70 € au lieu de 1,40 € * Au 01/06/2017 : Pass 30J à 24.20 € * Pass annuel à 119 € Pass permanent à 9,90€ par mois *sauf enfants de moins de 11 ans, sans condition	
Enfants de familles nombreuses (au moins 3 enfants) justifiant du profil « jeune »	Réduction de 20% sur la consommation de la réserve d'argent à 1.12 € au lieu de 1,40 € Pass 30J à 36.70 € Pass permanent à 14.70 €/mois Pass annuel à 178 €	
Solidarité : bénéficiaires de la CMUC/Sous Plafond de ressource Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) /chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans	Réduction de 50 % sur la consommation de la réserve d'argent à 0,70 € au lieu de 1,40 € Pass 30 jours à 24.20€ Pass annuel à 234 € Pass permanent à 19.50 €/mois	
Parents de familles nombreuses	Réduction de 20 % sur le TN consommation de la réserve d'argent à 1,12 € au lieu de 1,40 € (au 01/02/2018)	* parents d'une famille d'au moins 3 enfants jusqu'aux 18 ans du plus jeune, * parents d'une famille d'au moins 5 enfants à vie.
Militaires jusqu'au grade de sous-officier	consommation de la réserve d'argent à 1,12 € au lieu de 1,40 €	
Personnes de + de 65 ans, imposables sur le revenu, domiciliées à Marseille depuis plus de 6 mois.	Réduction de 50 % sur le TN consommation de la réserve d'argent à 0,70 € au lieu de 1,40 €	
Personnes de + de 65 ans non soumises à l'IR et habitant Marseille depuis plus de 6 mois,	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques + Septèmes	
Demandeurs d'emplois, non soumis à l'IR, indemnisés pôle emploi et habitant Marseille depuis plus de 6 mois	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	

7 - Les réductions et mesures sociales compensées par des tiers

Dans le cadre de la mise en œuvre de réductions tarifaires et mesures sociales compensées par des tiers, l'Autorité Organisatrice autorise la Régie à passer directement avec les tiers concernés les nouvelles conventions nécessaires, sur la base des tarifs publics en vigueur votés par l'Autorité Organisatrice.

	TARIFS TTC	Financement	Dates et/ou N° conventions
Personnes de + de 65 ans percevant le FNS et habitant Allauch	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Du 16/05/79 Convention 01885
Personnes de + de 65 ans percevant l'allocation DDASS et habitant Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Signée le 17/08/88 et Pref le 03/02/89
Bénéficiaires du RSA titulaire d'un contrat d'engagement, habitant l'ensemble des communes du territoire MP	Libre circulation sur l'ensemble du réseau XL	Facturation Métropole au CD13 sur la base de 50% du tarif pass 30 jours pour tous par mois d'abonnement	-Convention RSA conclu Métropole CD13 signée 28 septembre 2016
Mutilés de guerre ou hors guerre dont le taux d'invalidité est \geq à 50 % et habitant Marseille, Allauch, Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille n° 98/064 du 11/02/98 Allauch 16/05/1979 Plan-de-Cuques : 17/08/1988
Mutilés du travail percevant une rente AT \geq 50 % et habitant Marseille, Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille n° 98/064 du 11/02/98 Plan-de-Cuques : 17/08/1988
Aveugles civils, titulaires d'une carte cécité « étoile verte », non imposable sur l'IR, âgés de 18 à 65 ans et habitant Marseille, Allauch et Septèmes.	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille : N° 98/064 du 11/02/98 Allauch : 16/05/1979 Septèmes : 05/12/2005
Anciens combattants de plus de 75 ans, habitant Marseille, Allauch, Plan de Cuques,	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille n° 98/064 : datée du 18/09/87 Allauch : 16/05/79 Plan-de-Cuques : 17/08/88
Personnes de + de 65 ans, ou handicapés (carte orange) ou déficients visuels (carte étoile verte) ainsi que leurs accompagnants et habitants Septèmes ayant un revenu inférieur aux minimas conventionnels	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Septèmes convention du 05/12/2005
Agents, Conjoint ou concubin déclaré depuis + 2 ans d'agent RTM titulaire et leurs enfants jusqu'à 16 ans ou jusqu'à 26 ans poursuivant leurs études	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Par les agents	
Retraités RTM ayant au moins 15 ans d'ancienneté à son départ (+ conjoints et enfant jusqu'à 16 ans ou jusqu'à 26 ans poursuivant ses études)	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Par les retraités	

Personnel Habitat Marseille Provence	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R25 du 17/09/82
Personnel Mutuelle des Municipaux	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R18 du 15/02/82
Agent CAP PROVENCE	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C5771 du 01/12/06
Personnel Police en tenue	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R17 du 21/07/97 C6275 du 01/06/2012
Personnel CCAS de la Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R21 du 30/03/98
Personnel Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R30 du 05/03/82 Pref le 02/11/83
Personnel métropole territoire MP	Au 01/01/17, Libre circulation sur l'ensemble du réseau Transmétropole (à l'exception des navettes maritimes Frioul If Express, navettes estivales de Cassis et liaisons interurbaines directes cadencées ou par autoroute)		
Retraités de la Ville de Marseille ou de la CU MPM non imposables	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R34 du 16/02/89
Retraités de la Ville de Marseille ou de la CU MPM imposables sur le Revenu	01/02/2017 consommation de la réserve d'argent à 0,68 € au lieu de 1,36 €)	Facturation à la collectivité sur la base de la différence avec le tarif normal par primo validation	C2 R34 du 16/02/89
Pompiers de la Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R30 du 05/03/82 Pref le 02/11/83 Avenant 1 du 15/06/85

8 - Tarifs intermodaux

Les pass XL (7j, 30j, annuels, permanents) intégrés donnent accès à l'ensemble des réseaux Transmétropole organisés par l'Autorité Organisatrice sur le territoire Marseille Provence (hors navettes maritimes Frioul If Express, navettes estivales de Cassis et liaisons interurbaines directes cadencées ou par autoroute)

	TARIFS TTC	Financement et convention
Clients des cars Carreize	abonnement intégrés « carreize + XL » et « carreize + L » à tarif préférentiel (abonnements 7J ; 30J, annuels)	- Convention MPM/CG/RTM du 30/07/15. Le CG finance 95% du tarif public de l'abonnement correspondant <i>ABROGEE AU 1^{er} janvier 2017</i>
Clients du TER	Abonnement intégrés TER + RTM à tarif préférentiel (abonnements 30J, annuels) Abonnement mensuel intégrés TER + réseaux Transmétropoles (hors RTM) Les abonnés XL peuvent circuler en TER librement sur les communes Marseille et Septèmes les Vallons	-Convention Région/MPM/SNCF/RTM du 04/06/10. La région+SNCF finance 95% du tarif public de l'abonnement correspondant -Convention Région, MPM, SNCF délibérée par MPM en juin 2013. Réduction de 50% pour l'utilisateur. Prise en charge à parité par MPM et Région de la part restante. -Convention MPM/Région applicable au 25 novembre 2015
Clients de la navette du Frioul	Correspondance gratuite sur le réseau urbain pour les abonnés mensuels et annuels de la navette du Frioul	
Ligne Départementale L240 Aubagne Marseille	Tarifification intégrée sur la ligne Marseille vers Aubagne ou la Penne/Huveaune avec correspondance RTM (ticket unitaire ; carte 10 voy abo7j ; abo 30j ; 30 j jeunes ; abo 1 an ; abo 1 an jeune)	Convention MPM CG13 et RTM exécutoire à compter du 1 ^{er} janvier 2012. Financement à 50/50 par le CG13 et MPM <i>ABROGEE AU 1^{er} janvier 2017</i>
Lignes Aéroport Marseille Provence-Gare Marseille St Charles	Ticket unité et ticket aller/retour Lignes Aéroport Marseille Provence/St Charles + RTM	Financement MPM et CG13 dans le cadre de la convention relative à l'organisation des transports entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches du Rhône. <i>ABROGEE AU 1^{er} janvier 2017</i>
Pass mensuels combinés dits « alternatif »	Abonnements mensuels calendaires permettant à ses titulaires d'utiliser indifféremment les autocars départementaux et les TER sur les lignes Aix-Marseille et Marseille-Aubagne en associant un Pass mensuel RTM	Convention CG13 ; Métropole et Région PACA. Réduction de 30% pour l'utilisateur sur le tarif du Pass mensuel prise en charge à parité par la Métropole et l'interurbain
Lignes du réseau SMITEEB	Les titulaires de Pass XL peuvent emprunter dans le cadre de leur abonnement les lignes de transport du SMITEEB sur les 3 communes de MPM Marignane, St Victoret et Gignac-la-Nerthe	Convention MPM SMITEEB délibérée par MPM en juillet 2014. La date de mise en œuvre de cette mesure sera précisée à la RTM. <i>ABROGEE AU 1^{er} janvier 2017</i>
Pass Journée intermodal départemental – <i>reconduction dispositif Pass MP2013</i>	Pass Journée « Nomad Pass » permettant de voyager sur l'ensemble des réseaux urbains, interurbains CG et TER du département. Pass 24h = 13 € (jeune 6.50 €) Pass 24h + TER = 20 € Pass 24h (aix marseille autoroute + RTM) = 10.50 €	Convention entre MPM, l'ensemble des AOT du département et la Région Pass non mis en œuvre en 2017
Pass Métropolitain	Pass mensuel : 73 € Pass annuel : 816 € soit 68 € par mois Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole	Convention Région-Métropole approuvée en octobre 2017.

9- Tarifs promotionnels sur le réseau RTM

	TARIFS TTC au 01/02/2018	Commentaires
Semaine de libre circulation	Tarif à la semaine : 5€	Semaine de la « Mobilité »
Semaine Nouveaux Arrivants	Tarif à la semaine : Gratuit	Nouvel Arrivant

10 – Tarifs des Navettes (Vieux Port-Pointe Rouge ; Vieux Port-Estaque ; La Pointe Rouge – Les Goudes) au 01 février 2018.

Nom du titre	Tarifs TTC (*)	Profil	Remarques
1 trajet navette Maritime	5.0€	Grand Public	Ne permet pas de faire un aller-retour en navette maritime ni une correspondance en navette maritime. Libre correspondance sur le réseau RTM pendant 90min
1 trajet en correspondance en navette maritime	8.0€	Grand Public	Exclusivement sur la liaison Vieux Port Les Goudes via Le port de la Pointe-Rouge. Ne permet pas de faire un aller retour en navette maritime. Libre correspondance sur le réseau RTM pendant 90min
Pass XL (7J, 30J, Annuels ; Permanents ; Combinés ; Grands Comptes ; Libre circulation)	Gratuit	Grand Public Solidarité Jeunes (y compris Boursiers)	Les titulaires des Pass XL (7j, 30j, annuels et permanents) peuvent emprunter le service de navette maritime dans le cadre de leur abonnement sans coût supplémentaire

Les autres titres de transport ne donnent pas accès au service de navette maritime.

* Conformément à la réglementation en vigueur, les tarifs TTC indiqués respectent le taux de TVA applicable aux prestations de transport voyageurs.

11 – Tarifs Service Ferry-Boat

Nom du titre	Tarifs TTC au 01/02/2018	Profil	Remarques
1 trajet Ferry-Boat	0.50€	Grand Public	Ne permet pas de faire un aller-retour en Ferry-Boat ni une correspondance sur le réseau RTM
Pass XL (24H, 72H, 7J, 30J, Annuels ; Permanents ; Combinés ; Grands Comptes ; Libre circulation)	Gratuit	Grand Public Solidarité Jeunes (y compris Boursiers)	Les titulaires des Pass XL (24H, 72H, 7j, 30j, annuels et permanents) peuvent emprunter le service de Ferry-Boat dans le cadre de leur abonnement sans coût supplémentaire

12 – Tarifs Gamme L (Réseau Ciotabus, Côte Bleue, Marcouline, Collines, Cigales)

Produits	Tarifs TTC 01/02/2018	Profil	Périmètre
1 voyage L	0.80 € ou 0.90 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand public	Tous réseaux urbains : bus des collines, bus des cigales, bus côte bleue, bus Marcouline, réseau Ciotabus + lignes M5, M6, M7, M8, M9, C7, C8, C10, C12 en affrètement sur la zone
10 voyages L	6.30 € ou 6.40 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand Public	
10 voyages jeunes L	5.00 €	Avoir moins de 26 ans et être : scolaires ou étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire MP	
Bon pour carte Transpass	7.50 €		
Pass 30j L	18.80 €	Grand public	
Pass 30j Jeune L	13.20 €	Avoir moins de 26 ans et être : scolaires ou étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire MP	
Pass annuel L	185.0 €	Grand Public	
Pass annuel jeune L	103.0 €	Avoir moins de 26 ans et être : scolaires ou étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire MP	
Pass annuel Boursiers L	41.0 €	Boursiers collège, lycée	
Pass annuel primaire L	70.0 €	Elèves école maternelle et élémentaire	
Billet sans contact rechargeable	0.10 €	Date de mise en œuvre au 01/01/2015	<u>L'accès au service réservé sera établi selon le règlement de transport scolaire</u>

Produits dédiés			
AR (2voy 1 jour à compter de la 1 ^{ère} validation) Uniquement sur carte Transpass.	1.30 €	Grand public	bus des collines, bus des cigales, bus côte bleue, bus Marcouline, + lignes M5, M6, M7, M8, M9, C7, C8, C10, C12 en affrètement sur la zone. <u>PAS D'ACCES AU RESEAU CIOTABUS</u>
AR navette estivale Cassis	1.60 €	Grand public sur navette estivale Cassis	Valable uniquement sur les navettes estivales de Cassis
Pass 30j 3 ^{ème} enfant	6.60 €	A partir du 3 ^{ème} enfant de moins de 26 ans titulaires d'un abonnement sur présentation du livret de famille	Valable uniquement sur réseau Ciotabus
Mensuel + 60 ans Ciotat	12.50 €	Plus de 60 ans	Valable uniquement sur le réseau Ciotabus sur instruction par le CCAS
Franchissement de zone (Lignes M6 ; M8 ; C8 ; C10 ; C12)			
1 voyage interzonale	2.10 € ou 2.20 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand public	Lignes interurbaines en franchissement de zone. Pas de correspondance avec RTM ou Ciotabus
10 voyages interzonales	15.30 € ou 15.40 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand Public	

13 - Réduction et mesures sociales compensées par des tiers sur le Réseau de la Ciotat

Dans le cadre de la mise en œuvre de réductions tarifaires et mesures sociales compensées par des tiers, l'Autorité Organisatrice autorise la Régie à passer directement avec les tiers concernés les nouvelles conventions nécessaires, sur la base des tarifs publics en vigueur votés par l'Autorité Organisatrice.

Titre	Tarifs	Convention
Convention âge d'or tarif réduit	Réduction accordée sur « l'abonnement L mensuel + 60 ans » pour les personnes âgées de plus de 60 ans dont les ressources sont inférieures ou égales au plafond de l'aide sociale, majoré de 10%. Compensation prise en charge par le CCAS	Convention RTM- CCAS de la ville de la Ciotat.

Carte Tempo	Réduction accordée sur l'abonnement mensuel pour les personnes inscrites à Pôle Emploi. Compensation prise en charge par le CCAS	Convention RTM - CCAS de la ville de la Ciotat
Pass Liberté	Vente en nombre à partir de 1 500 abonnements annuels réservés aux élèves des établissements primaire du primaire :	Convention RTM - Caisse des Ecoles de la Ciotat

14 – Taux de commission dépositaire

Taux de commission sur chiffre d'affaire Réseaux de dépositaires
2%
10% sous réserve d'accord de l'Autorité Organisatrice